

PROTÉGER

AGIR

CONTRÔLER

ÉVOLUER

## LE PARTENAIRE D'AFFAIRES DES PME

819.778.8809  
[www.laboitejuridique.ca](http://www.laboitejuridique.ca)

« Grâce aux comparutions en visioconférence et aux dépôts numériques au greffe, moins de déplacements sont nécessaires pour les avocats. Ceci avantage nos clients puisqu'ils réalisent des économies en temps et argent », relate l'avocat. Il en est ainsi de la faculté d'autoriser la participation à distance des témoins lors des interrogatoires et des auditions devant la Cour.

### Casse-tête

Puisque les tribunaux sont confrontés à une situation sans précédent, ceci donnera sans doute lieu à des nouvelles pistes de réflexion pour l'adresser, et ce, dans tous les domaines de droit confondus.

Suite à la réouverture des commerces (gym, restaurant, salle de spectacles), il se peut qu'une entreprise soit dans une situation financière précaire et ne puisse réintégrer à l'emploi tous ses employés. Le courant majoritaire jurisprudentiel actuel ne considère toutefois pas ce motif comme raisonnable pour justifier un congédiement, ce qui permettrait normalement un droit de réintégration à l'employé ou l'octroi d'une somme compensatrice. Il est à voir si les tribunaux réagiront de la même manière une fois que l'on ajoute aux considérations, l'impact de la pandémie.

Qu'en est-il de l'entreprise qui, privée de revenu d'exploitation en raison de la fermeture obligatoire, aurait omis ou négligé de payer ses impôts? L'Agence du revenu sera-t-elle disposée à lui consentir un délai additionnel? L'entrepreneur sera-t-il encore assujéti aux intérêts et pénalités nonobstant ces cir-

constances exceptionnelles?

« La jurisprudence demeura applicable, mais les tribunaux auront à décider s'il y a lieu de prévoir des exceptions qui tiendront compte du contexte particulier créé par la pandémie », estime M<sup>e</sup> Martineau.

## BOÎTE CONSEIL DES EXPERTS EN DROIT DES AFFAIRES

**Alors que la société commence à peine à se sortir de ces deux ans de pandémie, des adaptations sont à prévoir dans l'interprétation des lois et leurs effets sur les droits et recours présentés devant les tribunaux. Il serait d'autant plus sage de consulter un conseiller juridique, afin que celui-ci vous assiste dans l'exercice d'un recours en considérant l'impact potentiel de la pandémie, tant sur les délais que sur l'approche à privilégier devant les tribunaux.**

**AVERTISSEMENT:** L'information contenue dans cet article, bien qu'elle soit de nature légale, ne constitue pas un avis juridique. Il est suggéré de consulter un professionnel pour des conseils qui sauront répondre à votre situation particulière.